



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil : 01 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 14 décembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme RISPOLI, Mme BOYADJIAN, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. HEMERY, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers

Excusés : M. GUESMIA (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. DJORKAEFF), M. SCHROLL (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme DELEUZE (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à Mme CLAMARON), M. THERRAS (procuration à M. MERCADER), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. ABRIAL,

Absents : M. BONET, Mme ROUX-MOURADIAN, M. NAAMANE.

=====
Objet : Compte principal de la Commune – Exercice 2024 – Versement d'acomptes aux principaux partenaires de la Commune (associations / structures dédiées)

Mesdames, Messieurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Affaires générales du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT que dans le cadre des relations construites avec ses principaux partenaires (associations / structures dédiées) et du soutien financier apporté à ces structures, il est nécessaire d'envisager un versement d'acomptes mensuels jusqu'au vote du budget pour certaines d'entre elles,

CONSIDERANT que ces avances s'avèrent indispensables au fonctionnement courant des associations et évite la constitution de fonds de roulement élevés,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Monsieur le comptable du Trésor Public à verser aux partenaires mentionnés ci-dessous, jusqu'au vote du budget de l'exercice 2024, des acomptes mensuels de subventions, sans que cela ne présume des négociations des subventions 2024,

| | Acompte mensuel à verser en 2024 jusqu'au vote du budget |
|---|---|
| Centre Communal d'Action Sociale | 80 000 € |
| Régie Autonome du Toboggan | 60 000 € |
| Comité des Œuvres Sociales | 12 000 € |
| Centre social F. Dolto et Montaberlet | 57 000 € |
| Comité Pour Nos Gosses | 10 000 € |
| Centre Social de la Berthaudière | 40 000 € |
| Centre Léo Lagrange | 9 000 € |
| Mission Locale pour l'Emploi et l'Insertion des Jeunes | 5 000 € |
| Harmonie Décinoise | 12 000 € |
| USEP - association de coordination du secteur de l'USEP DECINES (ACSUD) | 5 000 € |
| Maison de la Culture Arménienne | 6 000 € |

- **DIRE** que ces autorisations de dépenses feront l'objet d'une inscription au budget de l'exercice 2024,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

| | |
|-------------------|---|
| POUR | 31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA (par procuration), M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI, M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS (par procuration), M. HÉMERY, M. DESVERGNES (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON |
| CONTRE | |
| ABSTENTION | |

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.